



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 05 Avril 2023

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	17	21	04
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	21	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

30 Mars 2023

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2023, le Mercredi 05 Avril à 08h30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 30 Mars 2023.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE (08h45) - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Marie-Claude BIQUÉ - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICQUE.....(17)

REPRÉSENTÉS : M. Alain SARREAU - M. Rémi DUFLO - Mme Fabienne FARAJE - Mme Annie CHRISTOPHE.....(04)

ABSENTS : Mme Marylène ROCHEMONT - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE.....(08)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20230405_11

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE EN CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2022

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;
- VU le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du service en charge de la Gestion de l'assainissement de la Commune de Trois-Rivières dressé par Monsieur le Directeur des Finances Publiques du Service de Gestion Comptable Grand Sud Caraïbes dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Réalisations Recettes	00000000	51 697,62	51 697,62
Réalisations Dépenses	635 855,92	1 318,98	637 174,90
Résultat d'exécution 2022	-655 855,92	50 378,64	-585 477,28
Résultat reporté	-234 959,19	-209 449,11	-444 408,30
Part affectée à l'investissement	0000000000		00000000
Résultat de Clôture	-870 815,11	-159 070,47	-1 029 885,58



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 05 Avril 2023

- **CONSIDERANT** l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion pour les réalisations des dépenses et des recettes pour l'exercice 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE,

A L'UNANIMITE

Article 1

D'APPROUVER le Compte de Gestion du service en charge de la gestion de l'Assainissement de la Commune de Trois-Rivières établi pour l'exercice 2022 par Monsieur le Directeur des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 05 Avril 2023.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,**

Jean-Louis FRANCISQUE

